



Procès verbal de l'Assemblée générale du 8 juin 2001

L'assemblée générale ordinaire s'est ouverte le 8 juin 2001, à la salle de réunion du lycée, sur convocation du bureau à l'ensemble des anciens connus, afin de délibérer de l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral, rapport financier
- Approbation des comptes et quitus
- Renouvellement du Conseil
- Fixation du montant de la cotisation
- Questions diverses.

La séance est présidée par Philippe-Georges Capelle, président de l'association. La fonction de secrétaire est assurée par Louis-Aimé de Fouquières. Le président appelle comme scrutateur André Kerdoncuff.

Le président constate que 20 membres sont présents. Il déclare ouverts les débats.

I. Rapport moral

L'année a été marquée par la mort de Jean Lagny, professeur de lettres connu de nombreux anciens, et sur lequel Guillaume Robichez a écrit une nécrologie à paraître prochainement.

En raison de l'état de la chapelle, la commémoration du 11-Novembre a eu lieu dans la salle de réunion du lycée. Pierre Sudreau, ancien ministre, a fait un discours très remarqué, qui a été très apprécié des nombreux élèves présents.

L'Association a contribué à l'organisation d'une exposition sur le lycée, à laquelle ont également contribué des élèves et des professeurs. Cette exposition a eu un succès remarqué, notamment auprès de l'université du 3^e âge. Devant ce succès, votre Conseil a pris la décision d'acquérir un jeu de panneaux d'exposition amovibles, en vue de reconduire cette exposition ou d'autres. Le travail de collecte et de préparation de l'exposition est le prélude à ce qui serait souhaitable de faire pour le bicentenaire du lycée, auquel le proviseur accorde beaucoup d'importance.

Notre revue de liaison, l'Ancien de Hoche, est parue deux fois cette année. Votre Bureau renouvelle son appel aux écrivains afin de permettre à cette modeste revue de continuer de paraître.



Procès verbal de l'Assemblée générale du 8 juin 2001

L'Association est toujours soucieuse du mauvais état des bâtiments du lycée. Par endroit, il a fallu charpenter les voûtes, de peur qu'elles ne tombent sur les élèves... Le projet de réfection du lycée est prêt, mais les marchés n'ont pas encore été passés.

La Chapelle est toujours dans un état très préoccupant. Le nouvel architecte en charge du dossier a décidé de ne pas remettre à plat le projet. Il prévoit une tranche supplémentaire pour l'exécution de travaux de finition jusqu'ici non prévus. Les actions de collecte auprès des anciens, de leur entourage et surtout des entreprises ont permis de constituer un fonds d'environ 350 000 F à ce jour en vue de contribuer à la réfection de la chapelle. Le comité de sauvegarde doit se réunir le 14 juin en vue de faire le point.

L'association des anciens du lycée La Bruyère a proposé une fusion avec notre association. Le bureau, tout en assurant cette association sœur de tout son soutien, a décliné cette proposition.

Lecture faite, le Président met aux voix l'approbation du rapport moral. Celui-ci est adopté à l'unanimité des présents, moins l'abstention du Président.

II. Rapport financier et quitus

André Kerdoncuff, secrétaire-trésorier résume la situation de l'Association au 31 décembre 2000.

Au crédit, 272 996 F, dont 205 700 F de dons affectés à la Chapelle, 44 307 F de cotisations, 13 668 F de dons non affectés ; le reste est constitué du paiement des repas d'anciens et des intérêts bancaires.

Au débit, 28 517 F, comprenant essentiellement 12 261 F de dépenses de repas, 15 047 F de secrétariat.

Le résultat de l'année est de 244 541 F.

Le président met aux voix l'approbation du rapport financier et le quitus au bureau. Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins la voix du secrétaire-trésorier.

III. Renouvellement du Conseil d'administration

Stefan CHENDEROFF, Louis-Aimé de FOUQUIÈRES, Thomas LEGRAIN, et André STAUT, sollicitent le renouvellement de leur mandat arrivé à échéance., coopté par le conseil depuis la dernière assemblée générale en remplacement de Jacques VIDEAU, démissionnaire, et dont le mandat arrive également à échéance, sollicite également le renouvellement de son mandat. Yves de LA BUSSIÈRE, Jean-François PÉCRESSÉ et Jean RÉGNIER ne sollicitent pas de nouveau mandat.



Procès verbal de l'Assemblée générale du 8 juin 2001

Ont fait acte de candidature : Olivier COLINET, Jean-Louis ROGLIANO, Emmanuel STRICH, André TRIBOULET et Jacques VILLARD.

Compte tenu des déclarations des candidats, le Président met aux voix la résolution suivante.

Stefan CHENDEROFF, Louis-Aimé de FOUQUIÈRES, Thomas LEGRAIN, André STAUT François VESLOT, Jean-Louis ROGLIANO, André TRIBOULET et Jacques VILLARD sont élus membres du Conseil pour un mandat de deux ans. Olivier COLINET et Emmanuel STRICH sont nommés chargé de mission auprès du Conseil.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Outre les membres ci-dessus, le Conseil comprend : Dominique BENOIST, Philippe-Georges CAPELLE, Jean-Baptiste CUISINIER, Jean FRAGNIER, Jean GRÉSY, Roger Andon KAZIAN, André KERDONCUFF, François LOUANGE, dont les mandats expire l'année prochaine. François MAGDALENA siège au Conseil en tant qu'ancien président.

IV. Fixation du montant de la cotisation

Le Conseil propose à l'Assemblée de reconduire la cotisation comme indiqué sur la convocation : montant nominal 30 € ou 200 F, 10 € ou 65 F pour les jeunes anciens ayant quitté le lycée depuis moins de 5 ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Signatures

Le Président,

Le Secrétaire-trésorier

Philippe Capelle

Louis-Aimé de Fouquières